

Commune de Vis en Artois
DE_2023_026**Séance du mardi 30 mai 2023****Membres en exercice** : 15
Présents : 13
Votants: 13**Pour** : 13 - **Contre** : 0 -
Abstentions : 0**Secrétaire de séance**:
Ghislaine ANSELIN

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 25 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY

Procurations:**Absents Excusés**: Julien LETERME, Julie VERMEESCH**CHOIX DU GEOMETRE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire informe de l'appel à candidature d'un géomètre dans le cadre de l'étude d'aménagement du Centre Bourg par Monsieur Christophe LABORDE, Paysagiste-Concepteur.

Prenant en considération la réponse du cabinet TILLIER, géomètre-expert à ARRAS en date du 25 mai 2023 pour un montant de 3078.00 euros TTC.

Et la réponse de Monsieur PARRY, Géomètre-Topographe, à BIACHE SAINT VAAST en date du 24 mai 2023 pour un montant de 1780.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir Monsieur PARRY, Géomètre-Topographe à BIACHE SAINT VAAST, de valider son devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 30 mai 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 08/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2023 062-216208645-20230530-DE_2023_026-DE